



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 mai 2021

ALLÈGEMENT DES MESURES DE FREINAGE DANS LE RHÔNE

Conformément à la stratégie annoncée par le Président de la République et le Premier ministre, l'amélioration de la situation sanitaire rend possible la réouverture progressive, par assouplissements successifs des protocoles sanitaires aux 19 mai, 9 juin et 30 juin 2021.

Un nouvel allègement des mesures de freinage est mis en œuvre à partir du 19 mai. Le couvre-feu débutera désormais tous les soirs à 21 heures au lieu de 19 heures, ce qui permettra davantage d'activités tout en limitant les rassemblements privés en soirée qui sont des occasions propices aux contaminations. Les terrasses des restaurants et débits de boissons, les commerces, les centres commerciaux, les cinémas, les théâtres, les musées et d'autres établissements accueillant du public peuvent rouvrir, dans le respect des jauges applicables, des protocoles sanitaires et des gestes barrières. Le détail des modalités de réouverture et des mesures applicables peut être consulté sur gouvernement.fr, au [lien suivant](#).

Certaines mesures de freinage restent toutefois en vigueur même après le 19 mai. Les rassemblements en extérieur restent limités à 10 personnes. Les espaces intérieurs des restaurants et débits de boissons demeurent fermés. Le télétravail doit être systématisé partout où il est possible.

Par mesure de prudence et en attendant l'amélioration de la situation sanitaire, Pascal Mailhos, préfet du Rhône, a décidé de conserver certaines mesures locales. Ainsi, l'obligation de porter un masque reste en vigueur à ce stade. De même, l'interdiction de consommation d'alcool dans les parcs, jardins et autres espaces verts de l'ensemble de la Métropole de Lyon, ainsi que l'interdiction de la vente à emporter d'alcool et de consommation d'alcool dans le centre de Lyon, sont également maintenues jusqu'au 9 juin. Les quais de Saône sur la rive gauche demeurent interdits au public.

Si les voyages au sein de l'Union européenne sont possibles sous réserve de test préalable, les voyages internationaux hors Union européenne restent pour leur part conditionnés à un motif impérieux. De plus, les voyageurs en provenance des pays à risque (Brésil, Inde, Turquie, Afrique du Sud, etc.) demeurent soumis à des mesures afin de lutter contre la diffusion du virus, avec notamment une quarantaine ou isolement de 10 jours à l'arrivée sur le territoire français.

Le maintien de la vigilance individuelle et collective sera décisif pour le succès du déconfinement progressif. Le respect des gestes barrières par chacun reste essentiel tant qu'une large partie de la population reste non vaccinée. La recommandation de prudence demeure d'éviter les rassemblements de plus de 6 personnes, et d'effectuer des tests avant de se retrouver.

Les progrès enregistrés dans la campagne vaccinale, avec 28,5 % des Rhodaniens vaccinés au 17 mai 2021, et un accès à la vaccination désormais largement ouvert, permettent d'envisager la **poursuite des assouplissements au mois de juin**. La prochaine étape est prévue le 9 juin, en attendant la levée du couvre-feu au 30 juin. Toutefois, si la situation sanitaire redevenait préoccupante dans notre territoire, des mesures de freinage pourraient être réintroduites en concertation avec les élus locaux, afin d'agir au plus vite pour maîtriser la circulation du virus.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69